

Luxembourg, le 18 décembre 2024

Débat sur les P.l.s N°8444 & N°8445

3

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- constatant que le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur insuffisant pour mesurer la qualité de vie et le bien-être de la population ;
- considérant les engagements pris dans l'accord de coalition, visant à développer des outils de mesure plus performants pour évaluer le bien-être des citoyens, et d'avancer dans la budgétisation par objectifs en coopération avec l'OCDE ;
- considérant le découplage perceptible entre la progression du PIB et celui du "Luxembourg Well-Being Index" (LWI) mesuré par l'institut national des statistiques (STATEC) en dernier lieu dans le rapport « N°01 03/2024 – Analyses : PIBien-être 2023 », qui souligne aussi l'importance d'orienter les politiques publiques vers des objectifs concrets de bien-être social, économique et environnemental ;
- saluant l'engagement du ministre des Finances, affirmé lors de la réunion de la Commission des Finances du 26 novembre 2024, d'agir en faveur de l'intégration d'indicateurs du PIBien-être dans le cadre de la procédure budgétaire en 2025, engagement répété lors de sa déclaration sur le budget 2025 le 18 décembre 2024 ;

Invite le Gouvernement à :

- présenter un projet pilote visant à intégrer dans le cadre de l'élaboration et du suivi de l'exécution du budget certains indicateurs figurant au tableau de bord du rapport du PIBien-être ;
- privilégier dans un premier temps des indicateurs facilement mesurables et reliables à des postes budgétaires, tels que, de manière non limitative, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, le taux de surcharge des coûts de logement, ou encore l'exposition aux particules fines ;
- joindre aux projets de budget une annexe explicative comprenant :
 - les valeurs des indicateurs retenus pour l'année en cours et les trois exercices précédents ;
 - une liste exhaustive de tous les articles budgétaires susceptibles d'influencer ces indicateurs ;
- assurer que chaque projet de budget présente les liens de corrélation entre les articles budgétaires énumérés et les évolutions des indicateurs mentionnés.

Signature (s) :

42
Franz Fayot

TAINA BUFFENRING

Genevieve LEMERT
Georges Engel
Claude Hooghe